L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 27 MAI 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 27 mai.—Temperature modérée, stationnaire en montant, vents d'est au sud, temps partiellement couvert et pluie.

Température du 26 mai 1880

Thermomètre de C. DUMAINE, Opticien,	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin.....	72	22
Midi.....	78	26
3 P. M.....	79	26
9 P. M.....	74	23

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures.

MARIAGES—Otto Volmering à Mlle Laura B. Degouy.
Frank Chrétien à Mlle Henriette C. Benoit.
Robert A. Kincaid à Mlle Mary T. Jones.
William Ry. Miller à Mlle Josephine Martha.

NAISSANCES—Mme Joseph Nicholas, un garçon, 21 mai.
Mme Rodolphe Pirson, un garçon, 18 mai.
Frank To ole, une fille, 23 mai.
" Albert H. Henriques, un garçon, 16 mai.
" John Roeda, un garçon, 1er mai.

DÉCÈS—Anthon Ridis, 25 ans, rue Annunciade, après de la rue Tremblay, suicidé.
John Brunson, 50 ans, No 7 rue Madison, natif de France.
Ma'hilde Aligneau, 6 mois, No 221 rue Conti.
Bénédette Bonnegrand, c. 49 ans, No 126 rue St Antoine, native de la Louisiane.
Edward Frerd, 6 mois, fils de Christian, Mise, Adeline Harris, 35 ans, Alger.
Fhely Black, 67 ans, prison de paroisse, natif d'Irlande.
Carrie Black, 38 ans, aelle des aliénés, native des Etats-Unis.
Joseph C. Ford, 7 mois, No 238 rue Royale.
M. F. Jean, 1 mois, No 146 rue St Philippe.
Mme Mathilde Rubod, 24 ans, rue Derbigny, près de la rue Gasquet, native de la Nile Orléans.

Cours criminelles.—A la cour criminelle supérieure, Ben John ou Ben Lewis, c. déclaré coupable, le 11 mai 1880, d'être entré avec effraction, chez M. O. C. Blandin, rue des Champs-Elysées, et d'y avoir volé des objets évalués à $250, a été condamné à quinze ans de travaux forcés. Le juri l'avait recommandé à la clémence du tribunal. Appel a été interjeté à la cour suprême.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de Robert Williams, c. accusé d'avoir volé une petite somme d'argent, le 14 février, à Aleck Ward. Le jugement a été fixé à plusieurs reprises, et l'accusateur ne s'est point présenté en cour.

Le jugement de Clarke Barthe et John Finnegan, jeune garçon, accusé d'avoir volé une médaille en argent à Ads Richardson, qui se rendait du Peabody Normal School, à la rue St-André, près Colisée, a commencé hier matin.

Hier soir, le juri n'ayant pu s'accorder, a été enfermé pour la nuit, et la cour s'est ajournée à ce matin.

John Colbert Simms accusé d'attaque à main armée, a été acquitté.

Le grand juri a siégé.

La première cour de district s'est ajournée à demain, vendredi, à onze heures.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession d'Amédée F. Paris, veuve de Lorenzo A. Fernandez, femme de Jos. Bock; veuve de Mme Catherine Desrayaux et veuve de Barbara Fare, veuve de John Kitzer, sont ouvertes.

Ignacius Kitzer a été émancipé.

A la quatrième cour, dans le procès qu'Emily D. Reiss a intenté à Thomas S. Waterman et E. Aleix, le juge a rendu un décret en faveur des défendeurs.

Cour du juge Miltenberger.—L'interrogatoire d'Anatole Peneguy, qu'un affidavit accusait d'avoir préparé des matières combustibles et de les avoir placées de manière à mettre le feu à la maison de M. Jacob Haberlin, au coin de la rue Sauvage et de la Grande Route St-Jean, a été remis au 1er juin, afin de permettre au principal témoin à charge d'être présent.

Belle Boynton, accusée de vol, a été envoyée devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

Tony St-Philip, accusé de voies de fait; Pauline Lange, accusée d'insultes, ont été requis de fournir un cautionnement de $150 pour répondre de leur bonne conduite.

Le juge a acquitté Jake Freidhof, accusé de voies de fait, Jas. Candiff, accusé d'ivrognerie et de bris de paix.

John Morgan, pour s'être battu et avoir troublé la paix, a été condamné à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

John Daly ou Sonny Daly, accusé de voies de fait; Mike Dornitz et Thomas Dowd, accusés d'être suspects et dangereux—ont été requis le premier de fournir un cautionnement de $250, les deux autres un cautionnement de $500—en attendant l'interrogatoire.

Le juge a donné l'ordre au shérif des cours criminelles de livrer, au shérif d'East Baton Rouge, le nommé George Brown, qui s'est enfui de la paroisse, où une accusation pèse sur lui.

Cour du juge Shephan.—Joe. Johnson, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé devant la cour criminelle supérieure cautionnement de $2,000.

Henry Cron, accusé du même délit, a été requis de fournir un cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Mme Sanre, a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse, pour insultes.

Edward Wilson et Kate Mack, qu'un affidavit accusait de voies de fait, ont été requis—le premier, de fournir un cautionnement de $250, et Kate un cautionnement de 100.

George Ross, 8. Keio, accusés de voies de fait; P. C. Tremain d'attaque à main armée; Ann Lambert et Louisa Smith, d'insultes; M. Jackson, de bris de paix et de langage obscène—ont été acquittés.

Alexander Warren, accusé d'avoir menacé de tuer sa femme, a dû fournir un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Nominations.—Hier, le gouverneur intérimaire a fait les nominations suivantes:

Nathan Wooster, juge de paix du quatrième ward de la paroisse Ste-Marie.

Wm. Hood, membre du juri de police du septième ward de la paroisse Livingston en remplacement de Henry Hood, démissionnaire.

Le steamer anglais "Vanguard", dont il est question dans une autre partie de la chronique, a été renvoyé, hier, à la station de la quarantaine du Mississippi, pour y subir l'examen du médecin; il reviendra à son quai lorsqu'il aura obtenu le certificat qu'exige la loi.

Il est confié à un député du shérif des cours civiles.

Les régates.—L'excitation causée par les premières régates du Southern Yacht Club était à peine calmée, hier, qu'on songeait aux courses qui ont lieu, cette après-midi, au même endroit et sous les auspices du même club, entre les bateaux de deuxième et de troisième classe.

Les concurrents seront fort nombreux, et ce seront des hommes du métier qui se trouveront à bord de chacun d'eux.

On cite, parmi les bateaux de deuxième classe devant figurer dans les courses: le "Xiphias," le "Puck," le "Phantom," bien connu jadis, sous le nom d'Addie Taylor, le "Nip and Tuck," nouvelle acquisition de M. Israel; parmi ceux de troisième classe: le "Maggie," le "Jumnita," le "Gipsy" et "l'Edith."

Nous apprenons que les préparatifs du St-John Rowing Club, en vue de ses régates du 2 et du 3 juin, à l'extrémité du Nouveau Canal, se font sur une grande échelle.

Les Hilladales seront ici demain soir, avec les marins du Pensacola, et les Cohoers; les Shoes se sont annoncés pour samedi matin.

Les clubs de la localité font leurs entries, c'est-à-dire font inscrire les noms de ceux qui les représenteront dans les joutes.

Le comité du St-John Rowing Club se réunit, samedi soir, au Crescent Hall, pour recevoir les dernières inscriptions, la liste se fermant ce soir-là.

Southern Art Union.—La société d'artistes et d'amateurs s'est réunie hier soir, à 8 heures au salon des dames à l'hôtel St-Charles, sous la présidence de M. Robert Mott. Après la lecture des minutes de la dernière séance, le président a expliqué que le but de la réunion était la ratification de la charte, qui a été lue, adoptée et signée; la société sera connue sous le nom de *Southern Art Union*.

Les officiers suivants ont été élus:
M. Robert Mott, président,
M. G. Townsend, 1er vice-président,
M. Adolphe Schreiber, 2nd vice-président,
M. Marion Baker, secrétaire,
M. Milton C. Randall, trésorier.

Le comité d'art se compose de MM. Paul Poincy, Jean Genis, E. Livingstone, M. J. Smith, jr, Théo. S. Moise, G. D. Coulon, A. Moliamy, H. Carpenter, John McLean, Mme Mary A. Townsend, Mlle F. A. A. Cez, M. Walker Fearn, Mme M. P. Chandler, Mlle E. Johnson, M. Geo W. Christ, Mlle M. Barrit, Mme H. Elliott, Mlle A. Perelli, W. H. Beck, C. Giraux, P. M. Baker, E. Wagner, Geo. Crichard et Mate Dr. Boldan, B. T. Bennet.

Un comité exécutif a été nommé; M. R. H. Hudson en est chairman. Il est composé, entre autres, des vice-présidents ci-dessus. Le comité s'est ensuite séparé, sujette à l'appel du président.

Warrants d'Etat.—Le Bureau des examinateurs, en vertu de l'acte No 104, s'est réuni mercredi et a examiné les warrants jusqu'à la somme de $66,181 97.

Les warrants émis en vertu des actes des législatures de 1877, 1878, 1879, ont été endossés comme valides jusqu'au montant de $19,658 63, et ceux émis en vertu des actes de 1869, 1871, 1873, 1874, 1875 et 1876, jusqu'au montant de $66,498 29 ont été mis de côté pour être examinés de nouveau. Toute personne demandant un examen devra faire une demande par le cahier pour chaque série de warrants, attendu qu'il faut un certain délai au Bureau pour séparer les anciens billets de ceux qui ont été émis en vertu des actes passés depuis le 5 janvier 1877.

Paragraphes.—La chaloupe de la loi que le capitaine du steamer espérait Vanguard a amené, en refusant de s'arrêter à la station de quarantaine du Mississippi, et en entrant dans le port sans être muni du certificat du médecin, est ainsi conçu: "Tout capitaine d'un navire sujet à la quarantaine en visite, qui, en arrivant dans le port de la Nouvelle-Orléans, refusera ou négligera—premièrement, de jeter l'ancre à l'endroit désigné pour la quarantaine à la date de son arrivée; secondement, de soumettre son navire, ses cargaison et ses passagers à l'examen du médecin, et de fournir tout les renseignements nécessaires pour permettre à cet officier de fixer le nombre de jours de quarantaine à imposer au navire; troisièmement, de rester, avec son navire, à la station, aussi longtemps que le médecin le lui aura ordonné, et, durant son séjour à la station, de se conformer aux règlements prescrits par la présente loi ou par le bureau de santé, aux ordres lancés relativement à son navire, son équipage, sa cargaison et ses passagers, par le médecin résident, sera coupable d'un délit, et devra être condamné à une amende qui ne devra pas excéder $2000 ou à un emprisonnement qui ne devra pas excéder douze mois, ou à l'amende et l'emprisonnement, au gré de la cour."

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $27,519 24, dont $4,036 42 provenant du département du revenu intérieur, $670, en or, $1,843 47, en argent, et $9,777, en billets, provenant de la douane, $4,400 du bureau de poste, $6,792 35 de différentes sources.

—Octave Tommo, c., élève de John Mahoney, et constructeur du "Cydnus," qui est sorti vainqueur des régates du yachts de première classe, a reçu, mardi et hier, au boathouse du club, en ville et à Algar, lieu de sa naissance, les félicitations sincères et de chaleureuses poignées de mains des juges compétents, des amateurs et de ses amis. Le victoire du "Cydnus" a introduit une infinité de *greenbacks* dans les poches de quelques parieurs.

—Le juri qui a prononcé l'acquittement du caporal de police Edward Murphy, accusé du meurtre de Robert Weiss, coutelier, a présenté le verdict au bout d'une demi-heure de délibérations.

—Le capitaine du steamer Clinton, six mille six cents cigares qui n'étaient point portés sur le manifeste.

—La Cour suprême vient d'admettre MM. Lionel Adams et Jos. St. Clair Adams au barreau de la Louisiane.

—Le capitaine G. Gottschalk a établi un ferry à vapeur, qui fera le service entre les casernes des Etats-Unis et le village de Tunisbourg, en face des casernes.

—Le juge de la première cour de district prononcera des sentences demain matin.

—Alexander Warren, accusé d'avoir menacé de tuer Mary Warren, a été arrêté au No 369 de la rue Annonciation.

—Jérome Lofraca a été arrêté au coin des rues Calliope et Dryades, pour s'être battu et avoir troublé la paix.

—On aperçoit la carcasse d'un chien, dans le canal Melpomène, entre les rues Dryades et Baronne.

—Le pont de l'encoignure des rues Annonciation et Joséphine est cassé.

—Les restes d'un chien en putréfaction se font sentir au coin des rues Laharpe et Robertson.

—Joseph Candiff, c. accusé d'ivrognerie et de bris de paix, a été arrêté dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Johnson et St Prieur.

—John Morgan, pour s'être battu et avoir troublé la paix, a été condamné à une amende de $5 ou à dix jours de prison.

—Richard Sheldon, c., Dan. Donnelly et M. J. Rielly, accusés de s'être battus et avoir troublé la paix, ont été arrêtés dans la rue Bourgogne, entre les rues Bienville et Conti.

—Mme Toohey, a été arrêtée au No. 106 de la rue de Chartres. On l'accuse d'avoir troublé la paix.

—M. Fernand Armant est le délégué du cinquième ward de la paroisse d'Orléans au comité central d'Etat du parti démocrate, le ward n'ayant droit qu'à un seul représentant, et M. John Herbert ayant renoncé à toute contestation.

—Le grand juri a trouvé lieu à poursuivre John McMahon, accusé de détournement de fonds.

—MM. Margaret Haughery & Co., doivent baptiser dénuitre une machine à vapeur à la boulangerie bien connue de Margaret. Nos remerciements pour l'invitation adressée à l'ABEILLE.

—M. Henry Reiter qui avait tiré trois fois sur un groupe au milieu duquel était M. Rouyer, dans la rue Remparts No 314, avait été condamné par le juge Miltenberger à une amende de $25 ou à trente jours de prison, pour décharge une arme dans les limites de la ville. Sur l'autre chef, il est devant la Cour Criminelle. Hier, M. Rouyer a pris le juge Miltenberger de réduire l'amende imposée à l'inculpé, mais le magistrat s'y est refusé en disant que la punition qu'il avait infligée au jeune Reiter est la seule que la loi autorise, qu'il n'a pas d'ailleurs, le pouvoir d'adhérer à la demande, et que c'est le conseil de ville qui seul en est revêtu. Il a ajouté que le maire et les administrateurs diminueraient peut-être l'amende sur sa recommandation, mais qu'il ne voyait pas de raison pour demander une diminution quelconque.

—Hier, à une heure et demie, un homme de couleur employé à bord d'une des barges du Union Oil Works est tombé dans le fleuve et s'est noyé. Son corps n'a pas été retrouvé.

Ventes inscrites aux bureaux de l'amortisseur des aliénations:

Thos Rearrequell (vente du shérif) à Alex. Lazard, 1. Un terrain et bâtisses, 60x29, rue Freret, entre Perdido et Gravier. 2. Trois terrains et bâtisses, 34x115, rue Broad, entre Canal et St-Louis.....$600

Wm S. Benedict à John T. Sarrels, jr., un terrain et bâtisses, 30x130, sur l'Avenue Louisiane, entre St Charles et Carondelet.....$1,300

Wm H. McLellan à Alden McLellan et autres, deux biens de douze terrains et bâtisses, compris entre les rues Patterson, Verret et Olivier, au fleuve Mississippi.....$1,000

Albin Rochereau à Michael G. Leeney, un terrain et bâtisses, 30x120, rue Commune, près Rocheblave.....$1,100

Albert Schandell à veuve M. E. Lagnarde, deux terrains et bâtisses, 22x65, rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines.....$3,225

Hibernia Insurance Co. à Geo. Stockton Wilson, un terrain et bâtisses, 31x120, rue St-David, coin Philip.....$500

Héritiers de S. Cambiery à Jean Ruffin, un lot et bâtisses, 300 pieds face sur rue Washington, Burdette, Belfast et Douzième.....$1,500

Mme M. Zimmerman à Lawrence J. Duffy, deux terrains et bâtisses, 30x120, coin Carondelet et Prendre.....$1,100

Mme M. T. Barnes à Michael J. Ward, deux terrains et bâtisses, 34x120, rue Frank, entre Tonnelle et Dryades.....$1,877

Mathilde Seither à Mme Dorothea Braun, un terrain et bâtisses, 31x120, rue Chippewa, entre Scrapero et Philip.....$600

Michel Michel à Mlle Louise Duroussean un terrain et bâtisses, 25x75, rue Ste-Anne, entre Remparts et Bourgogne.....$1,800

William Cunningham à John Chaffe un terrain et bâtisses, 31x150, rue Frank, entre Tonnelle et Erato.....$100,000

Veuve Julius Meinen à Julia C. Meinen. 1. Un terrain et bâtisses, 31 1/2x120, rue Annunciation, entre Huttière et Septième. 2. Un terrain et bâtisses, 29x126, rue Solio, entre Euphrosine et Calliope.....$600

Veuve Henri L. Pitre à Henry Vincent, un terrain et bâtisses, 200x209, sur le chemin de Gentilly.....$600

Pierre Aguilard à J. F. Marchand. 1. Un terrain et bâtisses, 31x94, rue Columbus, entre Villere et Robertson. 2. Un terrain et bâtisses 31x127, rue Bagatelle, entre Marais et Marigny.....$1,500

L. H. Perret à François Trujan, un terrain et bâtisses, 25x94, rue Commune, entre Clothilde et Derbigny.....$620

R. C. Palmer à John Tusconi: 1. Quatre terrains et bâtisses, 92x119, rue Romain, entre St Antoine et Ursulines; 2. Un terrain et bâtisses, 25x60, rue Canal, entre Tchoupitoulas et Magazine; 3. Un terrain et bâtisses, 32x60, rue Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas; 4. Un terrain et bâtisses, 64x127, rue Toulouse, entre Bourbon; 5. Quatre terrains et bâtisses, 32x127, rue Nouvelle-Levée, entre Gaiennie et Sussex; 6. Un terrain et bâtisses, 32x90, rue Front, entre Dumaine et Crossman; 7. Un terrain et bâtisses, 64x120, rue St. Philippe, entre Marais; 8. Quatre terrains et bâtisses, 62x125, rue Nouvelle-Levée, entre Julie et St. François; 9. Un terrain et bâtisses, 67x50, rue Dauphine, entre Conservage; 10. Un terrain et bâtisses, 60x26, rue St. Louis, entre Bourbon; 11. Un terrain et bâtisses, 32x120, rue Bagatelle, entre Gibaut et St. Pierre; 12. Un terrain et bâtisses, 42x120, rue Dauphine, entre Marais et Villere; 13. Un terrain et bâtisses, 27x63, rue Conti, entre Royale et Bourbon; 14. Un terrain et bâtisses, 32x60, rue Front, entre Gaiennie et Sussex; 15. Un terrain et bâtisses, 32x117, rue Dauphine, entre Montagne et Conti; 16. Un terrain et bâtisses, 32x52, rue Carondelet, entre Julie et Gibaut.....$16,000

Matathias Rodriguez à Mme Dorothée Brown, un chemin de 1 arpent de profondeur, sur le Bayou Lafourche, de la ligne de Mme Catherine Warner avec le plan mentionné dans l'acte de vente, ladite ligne étant actuellement occupée par ladite Mme Brown, Quantité présumée de 4 arpents de terre, 40 perches de profondeur.

Grande enchère de marchandises à l'Hôtel Bonapart.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 99.] LOI

Pour régir le système de pilotage des ports de l'Etat; pour définir les qualifications des pilotes et les devoirs du bureau des examinateurs, et pourvoir à la nomination des pilotes.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane qu'il sera du devoir du bureau des examinateurs de rapporter au gouverneur toutes les vacances occasionnées par la mort, la démission ou autre cause dans le nombre des pilotes de l'Etat, et aussi de convoquer une réunion du bureau des examinateurs pour l'examen des postulants à la vacance.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., que nul dorénavant ne sera nommé pilote pour l'entrée dans le fleuve Mississippi, à moins qu'il ne soit électeur dûment qualifié de l'Etat de la Louisiane, et qu'il ait servi dans un bateau de pilote à l'embouchure du fleuve Mississippi pendant douze mois avant la date de sa demande, et qu'il ait été recommandé au gouverneur de l'Etat par le bureau des examinateurs comme dûment qualifié comme assistant-pilote pour le port de la Nouvelle-Orléans.

Sec. 3.—Il est décrété en outre, etc., que chaque assistant-pilote, pour être admis à exercer en cette capacité donnera un cautionnement à l'Etat, signé par répondants solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, pour la somme de deux mille piastres [$2,000], sujet à l'approbation du maire et du gardien du port de la Nouvelle-Orléans.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc., que si un navire, partant pour la mer, commme, par la faute du maître ou de l'armateur de ce navire, un pilote, quand un bateau l'attend pour le recevoir, les maîtres et les propriétaires de ce navire payeront, en outre du pilotage, au pilote les mêmes gages mensuels, pendant le passage, que le premier maître reçoit, et le dit maître ou armateur payera également le passage du dit pilote pour revenir chez lui, par le premier navire expédié pour ce port ou pour le plus proche port convenable.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc.: Qu'aucun assistant pilote ne devra quitter sa station pour plus de sept jours consécutifs, à moins qu'il n'ait reçu un permis du Gouverneur de l'Etat, sur la recommandation écrite du bureau des examinateurs, sous peine de cinquante piastres ($50) d'amende renouvrables devant toute cour de juridiction compétente.

Sec. 6. Il est décrété en outre, etc.: Que le Gouverneur nommera, comme pilotes pour l'entrée de la rivière de Calasasieu et autres entrées, porte ou passes, sur la côte maritime de l'Etat, auxquels il n'a pas été pourvu par les lois existantes, tel nombre de personnes dûment qualifiées et recommandées par les bureaux d'examinateurs, que l'intérêt du commerce de ces ports pourra le requérir, et qui seront sujettes aux lois existantes, en tant qu'elles peuvent s'appliquer à ces ports ou à ces passes.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 100] LOI

Pour amender la section 3386 des Statuts Révisés de 1870.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 3386 est par la présente amendée et décrétée à nouveau comme suit:

Section 3386, dans le cas où tout chemin légal serait fermé, obstrué ou changé en violation des dispositions de cette loi, il sera du devoir du juri de police, sommairement, d'ouvrir le dit chemin, d'en enlever les obstructions et de rétablir dans son premier état, aux frais de toute personne qui pourra avoir fermé, obstrué ou changé le dit chemin.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 101] LOI

Pour rappeler la section 3385 des Statuts Révisés de 1870.

Il est décrété par l'Assemblée Général de l'Etat de la Louisiane, que la section 3385 des Statuts Révisés de 1870 est par la présente rappelée.

(Signé) R. N. OGDEN.
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 102] LOI

Pour transférer une certaine balance dans le trésor de l'Etat, maintenant au crédit du fonds de levée et de dessèchement, au fonds général des ingénieurs.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le montant de dix-sept mille cent seize piastres et soixante-deux cents ($17,116 62) maintenant dans le trésor de l'Etat au crédit du fonds de levée et de dessèchement, sera transféré au crédit du fonds général des ingénieurs pour des objets de levée, et qu'il en sera usé suivant la loi existante, seulement pour les dépenses encourues pendant l'année 1880.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc: Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec la présente sont rappelées.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880,
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 103.] LOI

Relative à la prescription de dettes dues à certaines institutions de charité et d'éducation et à certains fonds.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le terme de prescription de toutes dettes dues à toute institution de charité dans cet Etat, à tout fonds de collège ou fonds de toute institution d'enseignement ou à tout fonds légué pour être distribué aux pauvres ou aux indigents, ou pour des objets d'éducation, et de toutes dettes contractées par emprunt, partiel ou total, sera de trente ans; pourvu que la dette soit prouvée par écrit.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. MAENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

N° 104] LOI

Relative à la conversion de certaines obligations; désignant un bureau pour les convertir; prescrivant le caractère des bons à émettre et définissant les pouvoirs et les devoirs du dit bureau; autorisant l'achat de blancs et de livres pour le dit bureau et l'emploi d'un clerc; ordant un bureau d'examinateurs; définissant leurs pouvoirs et leurs devoirs et autorisant l'emploi d'un clerc; pourvoyant à la conservation des mandats ou warrants, quand ils ont été convertis ou échangés pour des certificats; ordonnant un fonds pour le rachat des bons dont l'émission est autorisée et pour le payement de l'intérêt de ces bons quand il sera dû.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'Auditeur des comptes publics, le Trésorier d'Etat et l'Avocat-général de l'Etat de la Louisiane, sont par la présente constitués comme bureau de conversion avec le pouvoir de convertir tous les warrants de l'Auditeur qu'ils trouveront valides et qui sont déclarés être non-négociables par l'ordonnance constitutionnelle pour le soulagement des contribuables, et telles obligations des institutions de charité publique dont il est question dans la dite ordonnance, pourvu que des obligations soient émises par jugement, en vous de la dénomination de chaque piastre, portant intérêt, et payables comme il est dit dans la dite ordonnance. Deux membres du dit Bureau de conversion formeront un quorum. Le concours de deux membres du dit Bureau de conversion seront requis pour adopter toute motion, résolution ou proposition faite devant la dit bureau et pour rendre légal tout acte officiel du dit bureau; le dit Bureau de conversion procèdera, dans les soixante jours après la promulgation de cette loi, et après trente jours d'avis publics à la conversion des dits warrants de l'Auditeur et des dites obligations des institutions de charité publique en les dits bons comme cela est prescrit dans l'ordonnance; pourvu que le face de chaque bon de cinq piastres porte le numéro du warrant ou certificat, ou titre pour l'identifier avec le warrant ou le certificat pour lequel un pareil bon peut avoir été donné en échange.

Sec. 2.—Il est décrété en outre, etc., qu'aucun warrant d'auditeur ne sera reçu comme valide par ledit Bureau de conversion dans le but de la conversion comme il est dit ci-dessus, à moins qu'il n'ait été préalablement examiné par l'auditeur, le trésorier et l'avocat général de l'Etat et approuvé et endossé par eux comme valide. Aucune obligation d'institutions de charité publique de l'Etat, dont il n'aura dans ladite ordonnance, ne sera reçue par ledit bureau de conversion, ou convertie en lesdits bons, à moins qu'elle n'ait été d'abord libellée et déclarée valide par jugement d'une cour d'une juridiction compétente. Lesdits bons seront signés par qui y sont attachés, n'excéderont pas en taille un billet du Trésor des Etats-Unis de la dénomination de $5; ils seront numérotés consécutivement, signés par le Gouverneur et le trésorier de l'Etat et contresignés par l'Etat à l'expiration de six années à partir du premier janvier 1880, en monnaie légale des Etats Unis, au bureau du Trésorier d'Etat.

Sec. 3. Il est décrété, en outre, etc., que ledit bureau de conversion est par la présente autorisé à acheter et à payer tous les livres et blancs nécessaires pour mettre à exécution les clauses de ladite ordonnance et les clauses de cette loi, et à employer un clerc pendant le temps nécessaire à un traitement annuel de deux cents piastres en plus. Il sera du devoir dudit Bureau de Conversion de tenir un livre complet et correct de toutes ses opérations, et en particulier d'y inscrire les numéros, les dates, les montants et le caractère de tous les warrants de l'auditeur reçus, pendant le temps qu'il faudra, en traitement annuel de douze cents piastres au plus, et il sera de leur devoir de tenir un régistre complet et correct de toutes les opérations et particulièrement d'y inscrire les numéros, les dates, les montants et le caractère de tous les warrants endossés par eux comme valides et de tous ceux qui auront été rejetés. Tous les warrants rejetés seront estampillés avec le mot "rejeté" à mesure qu'ils seront présentés à l'échange pour des certificats; et ils mentionneront quand et par qui ont été présentés à l'examen et en faveur de qui qui été remis ceux qu'ils ont endossés comme valides.

Il sera du devoir du Bureau de conversion de déposer au bureau du trésorier d'Etat tous les warrants qui pourront venir en la possession du dit bureau, en vertu de cette loi, et qui seront conservés dans les archives de ce Bureau par le trésorier d'Etat, de la même manière que les warrants d'Etat qui ont été payés par le trésorier d'Etat. Le face des certificats émis portera les numéros des warrants pour lesquels les certificats auront été donnés. Le dit Bureau de conversion fera enregistrer au bureau du secrétaire d'Etat un procès verbal énumérant et décrivant tous les warrants par eux déposés au bureau du trésorier d'Etat, et le secrétaire d'Etat fera publier le dit procès verbal dans le journal officiel.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc., Qu'aucun warrant ne sera convertible ou recevable pour taxes ou échangé pour certificat à moins qu'il ne porte une date subséquente au premier de janvier 1875, excepté les cas où la constitution a disposé différemment et pour les warrants dûs à la date de l'adoption de cet instrument; pourvu que cela ne s'applique pas aux warrants émis par la compagnie de levée, qui ont reçu et aux quels il sera pourvu suivant les prescriptions de la dite ordonnance constitutionnelle.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 18 80.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Genève, 10 mai.—UN PROCÈS MONSTRE.—Il va juger en ce moment, à Stabio, dans le Tessin, un procès célèbre les annales judiciaires en relatent pas.....

Il y a quatre ans, à la suite de profondes dissensions de partis, une lutte à coups de fusil s'était engagée entre libéraux et ultramontains. Il y eut quatre morts.

Les ultramontains tenaient, en ce moment au pouvoir, qui traîné devant les assises les chefs du parti libéral.

Le procès dure depuis le 19 février, et sont soixante-huit témoins ont déjà comparu. Les plaidoyers durèrent encore huit jours, ce qui mettra à trois mois le temps du procès.

Si les libéraux sont condamnés malgré une innocence, la Confédération devra intervenir.

—M. Gladstone n'a qu'à bien se tenir; il court risque de se voir du jour au lendemain transformé, ici et dans les autres habitants du Royaume-Uni, en citoyen des Etats-Unis. Il y a à Washington un M. Francis Vincent qui colporte une pétition au Congrès demandant l'annexion de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis et ses arguments sont, ma foi, tout autrement sérieux que ceux sur lesquels M. de Bismark étale ses nombreuses annexions.

La théorie de M. Vincent est que toutes les nations de langue anglaise devraient être unies sous un seul gouvernement; il propose donc d'admettre l'Angleterre dans l'Union avec un gouverneur héréditaire, une Chambre héréditaire et une Chambre élective; quant à l'Ecosse et à l'Irlande, elles formeraient chacune un Etat et les Iles Britanniques élireient ainsi six membres du Sénat des Etats-Unis.

—Un fait extrêmement rare et fort curieux, au point de vue obstétrical, vient de se produire à Hazebrouck. Le 20 février dernier, la femme Ordénille, habitant le quartier du Nouveau Monde, a donné le jour à un enfant du sexe masculin, qui n'a pas vécu, cet enfant étant venu à six mois et demi.

Le personne présente à l'accouchement annonçait la présence d'un second enfant. —Ce dernier, du sexe féminin, n'est né seulement le 12 mai dernier, à terme.

La mère et l'enfant se portent bien.

HOSTETTER'S
CELEBRATED
STOMACH
BITTERS
Fortifies the System
Its cures speak louder than words.
The medicine that never disappoints the invalid.
Ask your druggist for Hostetter's Stomach Bitters.
It is the best medicine known for Dyspepsia, Indigestion, Constipation, Biliousness, Fever and Ague, Nervousness, Rheumatism, Kidney Complaint, and for Malarial Diseases generally.
Manufactured by the Proprietors, HOSTETTER & SMITH, Pittsburgh, Pa.
Sold by Druggists and Dealers generally.
Ask for Hostetter's Stomach Bitters, and take no other.
Hostetter's Almanac for 1880 sent free to all who apply.
1 mo. 11 Mar. 7. 1 mo.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Le préfet de police censuré par le conseil municipal de Paris.

Paris, 26 mai.—M. Engelhard a attaqué dans le conseil municipal de Paris, le préfet de police à cause des mesures qu'il avait prises contre la démonstration commémorative du dimanche dernier. Un ordre du jour a été adopté déclarant que le conseil blâme les ordres donnés par le préfet à son subordonné, et dans l'exécution rappelle les détestables procédés en usage sous l'Empire.

Le préfet de police a quitté la salle du conseil assistés que M. Engelhard a pris la parole, en déclarant que le sujet n'était pas de la compétence du conseil. L'ordre du jour a été voté par 34 voix contre 7, il y a eu 15 abstentions.

Le nouveau canal de Tancarville.

Londres, 26—Une dépêche de Paris annonce que la Chambre des Députés a adopté le projet de loi du canal de Tancarville, en vue de donner au Havre un facile accès dans la Seine et dans l'intérieur de la France.

Abolition des certificats accordés au clergé et aux ordres religieux.

Paris, 26—A une majorité de 355 contre 105, la Chambre des Députés a voté le projet de loi abolissant les certificats accordés aux évêques, aux moines, aux religieuses, qui jusqu'ici tenaient lieu des diplômes requis par le gouvernement des professeurs laïques.

Vote de M. de Freycinet en faveur de M. Léon Say.

Londres, 26—Une dépêche de Paris au Times dit que M. de Freycinet est allé au Sénat, hier, pour voter en faveur de M. Léon Say comme président de ce corps.

Questions de politique étrangère au parlement anglais.

Londres, 26—Aujourd'hui, à la Chambre des Communes, sir Charles Dilke, sous secrétaire d'Etat des affaires étrangères, interpellé par sir Henry Wolff, a dit que le gouvernement n'a nulle communication avec les Etats-Unis à propos du traité Clayton Bulwer.

M. Gladstone a annoncé que le gouvernement espère recevoir bientôt les réponses de plusieurs puissances qui ont été invitées à participer à une notion concernant une de l'accomplissement du traité de Berlin. Aussitôt que ces réponses seront reçues, on enverra à M. Goschen les dernières instructions, et toute l'affaire sera communiquée à la Chambre.

Le comte Granville a reçu, au ministère des affaires étrangères, une députation des membres du Parlement à propos de la médiation de l'Angleterre entre le Chili et le Pérou. Le comte Granville a déclaré que les rapporteurs de la presse ne seraient pas admis à l'entrevue vu que l'affaire serait portée devant le Parlement.

Sir Bartle Frère reste en Afrique.

Londres, 26—Hier, dans le Parlement, M. Gladstone a dit que Sir Bart